

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 128 du 08 décembre 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 08 décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 novembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – B. DE REU – A. CHAUSSOY – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.- Cl. MAYEUX - B. CAILLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. GUIDEZ – Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET – L. GUISE -

M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. M. GUIDEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. BONNART
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD.

Objet : **Programme TEPCV – Marché Eclairage Public – Groupement SAVAUX – ELEC – LAVALLARD**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée par l'Intercommunalité au titre de la Transition Energétique Pour la Croissance Verte et rappelle la convention signée avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

A ce titre, Monsieur le Président rappelle le projet de rénovation de l'éclairage public dans les 27 communes du territoire permettant de réduire considérablement la consommation énergétique de chaque commune. Cette opération fait écho à la première opération menée par l'intercommunalité de la Région de Bapaume en 2012 qui avait bénéficié d'un programme d'aide de l'ADEME.

Monsieur le Président précise qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet IDELUM.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre d'un marché public passé dans le cadre d'une procédure adaptée et propose de retenir les offres présentées par le groupement SAVAUX Elec-LAVALLARD pour l'attribution des lots n°1 et n°2. Monsieur le Président détaille les montants de prestations attribuées :

- Lot n°1 : Groupement SAVAUX Elec-LAVALLARD pour un montant de 718 573,00 € HT soit 862 287,60 € TTC,
- Lot n°2 : Groupement SAVAUX Elec-LAVALLARD pour un montant de 815 456,00 € HT soit 978 547,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'opération de rénovation de l'éclairage public réalisée dans 27 communes du territoire ;
- d'approuver le marché passé avec le groupement d'entreprises SAVAUX Elec-LAVALLARD pour l'attribution des travaux des lots n°1 et n°2,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à prendre toutes mesures dans le cadre de la réalisation du programme de travaux,
- de solliciter des services de l'Etat le visa du contrôle de légalité sur toutes les pièces de ce marché,
- d'inscrire les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération au titre du budget principal 2017 (Article 2315 – opération 12 et article 45812).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Décembre 2016 et transmission en Préfecture le 08 décembre 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 8 décembre 2016 et transmission
en Préfecture le 8 décembre 2016*

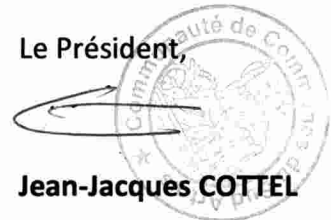
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

31 JAN. 2017

ARRIVÉE

2016- 128 - 8/12/2016

*TEPCV – Marché de travaux Eclairage Public –
Groupement SAVAUX Elec-LAVALLARD.*